

FO

Force Ouvrière
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir

Paris, le 30 mai 2016

Compte-Rendu du Comité Technique Unique (Formation plénière) de l'EPA-VNF du 30 mai 2016

Force Ouvrière était représentée par Dominique SCHIRMER (DT Nord-Est), Sébastien BEUDAERT (DT Nord/Pas-de-Calais), Bertrand MAURER (DT Strasbourg), Gérard MONDRAGON (DT Sud-Ouest) et Patricia SEDLAK (DT Centre-Bourgogne)

Le Comité Technique Unique (formation plénière) a été présidé par M. Olivier HANNEDOUCHE, Directeur adjoint des Ressources Humaines et des Moyens.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 – Désignation d'un secrétaire adjoint de séance**
- 2 – Approbation des procès-verbaux des 03 mars 2016 (réunion extraordinaire) et 17 mars 2016 (réunion ordinaire)**
- 3 – Information et consultation :**
 - 3-1 Point d'information sur le bilan de l'utilisation du logiciel Notilus**
 - 3-2 Consultation sur les missions confiées aux volontaires dans le cadre du service civique au sein de VNF**
 - 3-3 Consultation sur l'instruction du Directeur Général relative à la réforme des logements**
 - 3-4 Consultation sur le projet de décision relative à la dotation des représentants du personnel en matière d'informatique mobile et de téléphonie**
 - 3-5 Point d'information sur la situation de l'emploi au 30/04/2016**
- 4 – Questions diverses**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

1 – Désignation du secrétaire adjoint :

Le secrétaire adjoint de séance du Comité technique unique (formation plénière) de ce jour est la **CFDT**.

2 – Approbation des procès-verbaux des 3 mars 2016 (réunion extraordinaire) et 17 mars 2016 (réunion ordinaire) :

Après quelques modifications, les procès-verbaux ont été adoptés à l'unanimité.

3 – Information et consultation :

3-1 Point d'information sur le bilan de l'utilisation du logiciel Notilus

Une présentation du bilan après 8 mois d'utilisation (août 2015 à mars 2016) est faite par le directeur adjoint des ressources humaines.

Notilus s'inscrit dans une stratégie d'achat, ayant pour but de permettre aux agents de ne plus avancer de frais de déplacements, par une simplification et une dématérialisation de l'ordre de mission, de la note de frais et des paiements.

C'est aussi une préconisation du SAE déclinée en convention UGAP/VNF.

L'utilisation de l'outil de réservation a démarré le 16 août 2015. Il permet de centraliser les réservations relatives aux billets SNCF, billets aériens, hôtels et locations de véhicules.

Les prestations sont facturées avec en sus des frais de réservations, frais on et offline, frais sur avoirs et frais de gestion.

Ce sont 1 450 agents qui ont bénéficié des réservations sur la période.

Après 8 mois d'utilisation, le bilan est plutôt négatif, en termes d'organisation en raison de l'absence de phase expérimentale ou de pilotage ainsi qu'en termes d'outils en raison d'un manque de fiabilité des données des agents, de la formation insuffisante et de nombreuses fonctionnalités peu utilisées.

Notilus présente un surcoût de 41 972,30 euros.

Des pistes d'évolution ont été recherchées notamment pour la gestion intégrée des frais de déplacements visant le « zéro papier » par la dématérialisation du processus de leur prise en charge par l'interface NOTILUS et SICAVE afin de procéder au mandatement.

L'outil pourrait être renégocié courant 2017.

3-2 Consultation sur les missions confiées aux volontaires dans le cadre du service civique au sein de VNF

Dans le cadre de l'engagement de l'État pour le service civique de jeunes volontaires, l'EPA VNF propose des missions en faveur de l'environnement en lien avec la sensibilisation des habitants et des usagers de la voie d'eau. S'adressant à des jeunes de 16 à 25 ans, quels que soient leurs formations et/ou leur parcours, l'engagement volontaire porte sur une mission d'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois, à raison de 24 heures hebdomadaires. Le jeune pourra prétendre à une indemnité de 573 à 680 euros par mois.

L'engagement fait l'objet d'un contrat relevant du code du service national et non du code du travail. VNF a donc préparé une demande d'agrément ciblant 9 missions susceptibles de permettre d'accueillir une vingtaine de jeunes volontaires en service civique. Ils seront accompagnés d'un tuteur qui sera formé lors d'une journée de formation de l'Agence du service civique.

VNF nous indique que les emplois de ces jeunes ne seront pas dans le plafond d'emploi, et qu'une prestation nécessaire à leur subsistance, leur équipement, leur hébergement ou transport pourra leur être versée. Elle sera prise sur la masse salariale.

Commentaire Force Ouvrière :

Force Ouvrière souligne que ces missions en faveur de l'environnement sont dévolues au SDVE et actuellement assurées par des agents titulaires.

Force Ouvrière estime que parmi ces missions, certaines sont assez techniques, comme la mission de développer le partenariat dans le cadre de la gestion des déchets. De plus, le travail demandé requière une certaine autonomie (voiture de service, représentant de l'EPA...). Les missions annoncées et transcrites relèvent pour une grande partie du niveau de B. En conclusion : il faut que le volontaire ait des missions appropriées et qu'il soit accompagné.

Force Ouvrière demande également à ce que les accompagnateurs soient indemnisés.

En réponse aux différentes remarques de l'ensemble des OS, VNF souhaite réécrire les missions afin de ne pas retarder le processus d'agrément et décide aujourd'hui de ne pas soumettre ce point au vote (report au CTU plénier du 16 juin).

3-3 Consultation sur l'instruction du Directeur Général relative à la réforme des logements,

L'instruction nous a été présentée. Elle distingue d'une part la situation des agents déjà logés au 31 décembre 2015, et les agents qui entreront dans les logements à partir de 2016.

L'administration propose que les agents bénéficiant d'un logement en NAS ou COPA verse une caution de 300€. Inacceptable pour FORCE OUVRIERE, nous avons obtenu le retrait de cette clause. De plus, pour les conjoints qui se retrouveraient veufs, l'administration a accepté de pouvoir bénéficier du logement de service pendant 6 mois.

Les statuts d'occupation des logements ont été abordés :

– Nécessité Absolue de Service (NAS) :

Ces postes ouvrant droit à un logement en NAS figurent dans un arrêté spécifique. La circulaire DFIP du 6 février 2013 prévoit qu'un agent logé en NAS peut quitter son logement de fonction, à partir du moment où il réside en tant que propriétaire **à moins de 15 mn** de son lieu de travail. Après débat cette clause est prise en compte par VNF ; Tous les personnels logés en NAS **devront obligatoirement effectuer un minimum de 13 semaines d'astreinte non rémunérées**

– Convention d'Occupation Précaire (COP-A) :

Ces postes ouvrant droit à un logement en COP-A figurent dans un arrêté spécifique également. La circulaire DFIP du 6 février 2013 prévoit qu'un agent logé en COPA peut quitter son logement de fonction, à partir du moment où il réside en tant que propriétaire **à moins de 30 mn** de son lieu de travail.. Après débat, cette clause est prise en compte par VNF .Tous les personnels logés en COP A devront obligatoirement effectuer **un minimum de 7 semaines d'astreinte rémunérées**

Les **statuts NAS et COP-A** sont donc soumis à l'accomplissement d'un service d'astreintes.

– Convention d'Occupation Précaire (COP-15) :

Quel que soit leur statut, public ou privé, les agents qui ne dépendent pas des statuts NAS ou COP-A peuvent prétendre à occuper un logement en COP-15.

De nombreux points ont fait l'objet de discussions, notamment sur les conditions d'occupation, charges de fournitures et abonnements, entretiens et réparations, l'entrée et la sortie du logement, les cas particuliers....

Commentaire Force Ouvrière :

En particulier sur les astreintes en NAS, Force Ouvrière a souhaité que dans un souci d'équité, les agents logés en NAS au 31/12/2015 et qui effectuaient plus de 13 semaines d'astreinte auparavant, se voient rapporter lors nombres d'astreintes à 13 semaines.

Force Ouvrière estime qu'en vue des réflexions futures dans les réorganisations des Direction Territoriale, des taquets doivent être mis en place de manière à ne léser personne (logés et non logés).

3-4 Consultation sur le projet de décision relative à la dotation des représentants du personnel en matière d'informatique mobile et de téléphonie

Après quelques demandes de modifications sur certains points à la marge, le projet a été revu et corrigé.

3-5 Point d'information sur la situation de l'emploi au 30/04/2016

Commentaire Force Ouvrière :

Force Ouvrière réitère ses remarques faites précédemment.

Les élus **Force Ouvrière**
au CTU EPA-VNF.